

Délibération n°03.05

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
56

Nombre de votants :
56

Date de convocation :
31 janvier 2024

Date d'affichage de la liste des
délibérations :
14 février 2024

**Objet : Budgets 2024 : budget
annexe « Zones d'activité
économique »**

L'AN deux mille vingt-quatre, le mardi 06 février, le conseil communautaire, convoqué le 31 janvier 2024 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M PONCÉ Stéphane, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, **titulaires.**
M DAIN Denis, **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- M DEAT Alain a donné pouvoir à M DE ABREU Jérôme,
- M MAGNOUX André a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M RESSOUCHE Bruno a donné pouvoir à M BELDA José,
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène,
- M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par M DAIN Denis, conseiller communautaire suppléant.

Absents :

- Mme LAFARGE Anne-Catherine,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- Mme PANIAGUA Murielle,
- M WEINMEISTER Nicolas.

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Mme NIORT Nathalie

Rapport n°03.05 – Budgets 2024 : budget annexe « Zones d'activité économique »

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants et R. 2311-1 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu les arrêtés préfectoraux n°18-02032 du 13 décembre 2018 et n°20230523 du 30 mars 2023 fixant les statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu la délibération n°20220510.30 du conseil communautaire du 10 mai 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du budget primitif 2023,
Vu la délibération n°20221108.30 du conseil communautaire du 8 novembre 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier,
Vu la délibération n°20221108.32 du conseil communautaire du 8 novembre 2022 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation à Monsieur le Président pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
Vu la délibération n°20231219.02 du conseil communautaire du 19 décembre 2023 prenant acte, après débat, du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024,

Considérant le budget annexe « Zones d'activité économique » présenté à l'assemblée,
Considérant que le taux maximal de fongibilité des crédits doit être fixé chaque année par délibération au moment du vote du budget,

Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Vice-Président délégué aux finances et à l'administration, et à la majorité (10 contres : M AGBESSI Eric ; M BELDA José ; M BOUCHET Boris ; M DE ABREU Jérôme ; M DEAT Alain – qui a donné pouvoir à M DE ABREU Jérôme ; M DUBOIS Gérard ; Mme NIORT Nathalie ; Mme PIRES-BEAUNE Christine - qui a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory ; M RESSOUCHE Bruno - qui a donné pouvoir à M BELDA José ; M VILLAFRANCA Grégory), décide :

- **D'approuver le budget annexe 2024 « Zones d'activité économique » dans sa globalité tel que présenté en séance ;**
- **D'autoriser le Président à prendre toute décision dans le cadre du transfert des crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5% des inscriptions du présent budget, à l'exception des dépenses de personnel, pour 2024.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 07 février 2024***

***Le Président
Frédéric BOUFRICHON***



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 31/01/2024

Présenté par Le le Président (1),

A Mozac, le 06/02/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Mozac, le 06/02/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).



ABELARD Nathalie		
AGBESSI Eric		
AYRAL Jean-Paul		
BARBECOT Jacques		
BEAURE Nicolas		
BELDA José		
BERTHELEMY Hélène		
BIGAY Bertrand		
BOISSET Jean-Pierre	pouvoir à P. PECOUL	
BONNICHON Frédéric		
BOUCHET Boris		
CACERES Marie		
CARTAILLER Philippe		
CHANSARD Gérard		
CHASSAGNE Eugène		
CHASSAING Pierre		
CHAUVIN Lionel	pouvoir à F. BONNICHON	
DE ABREU Jérôme		
DE MARCHI Véronique		
DEAT Alain	pouvoir à J. DE ABREU	

Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20240206-DEL202402060305-DE
 Date de télétransmission : 15/02/2024
 Date de réception préfecture : 15/02/2024

V - ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
DERSIGNY Eric		
DESMARETS Pierre		
DUBOIS Gérard		
DUCHE Dominique		
DUPONT Laurence		
GAILLARD Philippe		
GAUTHIER Patrice		
GRENET Daniel		
GRENET Michèle		
GRENET Roland		
HEBRARD Jean-Pierre		
HOARAU Catherine		
IMBERT Didier	P10 DAIN DENIS	
JEAN Daniel		
LAFARGE Anne-Catherine		
MAGNET Fabrice		
MAGNOUX André	passait à E. VAUGIEN	P10
MARTINHO Corinne		
MELIS Christian		
MESSEANT Jean-François		
MICHEL Didier		
MOURNIAC-GILORMINI Virginie		
NIORT Nathalie		
PANIAGUA Murielle		
PECOUL Pierre		
PERRETON Régine		
PIRES-BEAUNE Christine	passait à G. MURSEANT	P10
PONCE Stéphane		
RAYMOND Vincent		

Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-26240206-DEL202402060305-DE
 Date de télétransmission : 15/02/2024
 Date de réception préfecture : 15/02/2024

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
RAYNAUD Jean-Louis		
REGNOUX Marc		
RESSOUCHE Bruno	pourrait à J. BÉDA	
ROUGEYRON Denis	pourrait à V. DE MARCHI	
ROUSSEL Sandrine		
THEVENOT Laurent		
VAUGIEN Evelyne		
VERMOREL Pierrick		
VEYLAND Anne	pourrait à H. Berthelery	
VILLAFRANCA Grégory		
WEINMEISTER Nicolas		

Certifié exécutoire par Le le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Riom-Cedex, le

7 Février 2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20240206-DEL202402060305-DE
Date de télétransmission : 15/02/2024
Date de réception préfecture : 15/02/2024